|  |  |
| --- | --- |
| Circonscription de Chenôve Elodie Pasteur  Inspectrice de l’Education Nationale Téléphone03 45 21 52 06Mél.ien.chenove@ac-dijon.fr2G Rue Général DelabordeBP 81921 21019 Dijon Cedex | Dijon, le 18 septembre 2020  **Note de service**  **Spéciale REP +**  **Plan de formation**  **Année scolaire 2020 / 2021** |

***La note de service est imprimée et mise à disposition en salle des maîtres, transmise à chaque enseignant dans sa boîte mail professionnelle, sans oublier les maîtres remplaçants et les personnels du RASED***

**Introduction :**

Le plan de formation sur le REP+ a été construit cette année scolaire en tenant compte de plusieurs objectifs :

* Proposer un juste équilibre entre temps de concertation (18 h) et temps de formation (36h)
* Etre en cohérence avec les priorités nationales, académiques, départementales **et** les projets de réseau d’éducation prioritaire et de cité éducative
* Apporter une réponse aux besoins repérés chez les élèves et aux besoins des enseignants énoncés auprès de la formatrice académique l'année scolaire dernière
* Créer un parcours de formation du cycle 1 au cycle 3 autour de thématiques communes
* Offrir une formation spécifique aux enseignants des dispositifs dédoublés, au plus près de leurs problématiques
* Favoriser la responsabilité et l’engagement des équipes en proposant des temps autonomes ou accompagnés par des personnes ressources
* Amener les enseignants à être des praticiens réflexifs.

**1 – Présentation du plan de formation.**

**L’annexe 1** présente le plan de formation finalisé. Il se veut avant tout tourné vers des questionnements d’ordre pédagogique et pratique, avec une volonté forte d’adossement théorique et didactique.

**L’annexe 2** présente les répartitions entre les heures sur temps scolaire et hors temps scolaire, et ce, en fonction des quotités de service de chacun.

**2 – Les concertations. (18 heures)**

* **Les problématiques de recherche :**

La crise sanitaire n’a pas permis de finaliser le travail conduit par les équipes l’an dernier.

Aussi, chaque équipe reprendra sa problématique, celle qui avait été transmise à Raphaëlle Renaud et validée par l’IEN, et y apportera une réponse.

Ce travail fera l’objet d’une restitution commune à l’ensemble des écoles du REP+ en fin d’année scolaire.

Ce temps de concertation est prévu hors temps scolaire.

* **Les rencontres :**

9 heures seront dédiées aux rencontres (parents, partenaires, liaisons). Elles se feront sur temps scolaire, durant les après-midis faisant suite à une formation du matin.

Si des rencontres avaient lieu hors temps scolaire, les après-midis suivants les formations du matin pourraient servir de compensation.

**3 – Les formations. (36 heures)**

**L’annexe 1** présente le parcours global de formation du cycle 1 au cycle 3, avec des focus précisant certains parcours spécifiques, cycle, dispositifs dédoublés, thématique.

3 grands axes sont définis :

1. **La maitrise des fondamentaux : français, mathématiques, enseignement explicite.**

En français, une thématique commune : De la compréhension orale à la compréhension écrite.

En mathématiques, la résolution de problèmes au service de l’enseignement explicite des grandeurs et mesures.

Deux parcours pour « apprendre à apprendre » : un parcours 1 pour les TPS/PS/MS/GS/CP et un parcours 2 pour les CE1/CE2/CM, comme suite de la formation de l’année dernière.

**Les dispositifs dédoublés bénéficieront d’un parcours spécifique :**

* **Pour les GS : Un accompagnement par la mission maternelle.** (Cf. annexe 1)

Et **un atelier de travail** obligatoire comprenant des visites d’observation en classe au retour des vacances d’automne par la mission maternelle, un temps de conseil de cycle 1 (heures à décompter des 108 h pour les TPS/PS/MS) et un temps en autonomie.

* **Pour les CP/CE1 : Un accompagnement par les PEMF, CPC ou IEN.** (Cf. annexe 1)

Et **un atelier de travail obligatoire** comprenant des visites d’observation en classe pendant la période 2, un temps de conseil de cycle 1 et un temps en autonomie.

1. **Le bien-être.**

Pour faire suite à la journée de stage de l’année dernière, une journée Cité Educative est prévue le mercredi 27 janvier 2021. Elle aura lieu dans les locaux de Canopé.

Les modalités seront les suivantes : une conférence et des ateliers thématiques proposés par les formateurs académiques Bien-Etre.

Des précisions vous seront communiquées ultérieurement : nom du conférencier et inscription dans les ateliers.

1. **Les Parcours Educatifs Culturels et Artistiques.**

Deux stages vous sont proposés au choix :

* Un stage « Musique » : Le chant choral au service du respect d’autrui.
* Un stage « Arts » : Parcours culturel avec le FRAC ou le musée Magnin.

Dans un esprit de mutualisation, il est important que les enseignants puissent se répartir équitablement entre les deux propositions.

1. **Les ateliers au choix (hors dispositifs dédoublés)**

Cette année, différents ateliers vous sont proposés au choix.

La participation à ces ateliers sera sujette à inscription. Régis Joyeux proposera une modalité d’inscription en ligne.

Ces ateliers ne concerneront ni les enseignants des dispositifs dédoublés, puisqu’ils bénéficieront d’un atelier spécifique, certains enseignants à temps partiel.

**4 – Précisions.**

Les formations hors temps scolaire s’effectueront essentiellement le mercredi matin mais il est possible que certaines se déroulent le mercredi après-midi. Nous essaierons de vous avertir le plus tôt possible des formations à venir. Ces heures de formation hors temps scolaire ouvrent droit à l’attribution de temps de compensation. Ce dernier s’inscrit dans un plan annuel qui vous sera communiqué, lorsque cela est possible, par mois. Dans la mesure du possible, nous nous fixons comme objectif d’organiser un agenda annuel.

La plupart des formations se déroulant le mercredi matin s’effectueront sur une durée de 3 heures selon des horaires qui vous seront communiqués.

Une liste d’émargement sera systématiquement présente à chaque formation.

Le plan de formation proposé s’articule avec les animations pédagogiques de la circonscription. Si des intitulés peuvent être semblables, le contenu diffère et s’adapte notamment aux savoirs précédemment construits.

**3 – Le plan de compensation**

La réalisation de ce plan est particulièrement complexe car elle mobilise plusieurs intervenants, il est donc nécessaire de respecter l’organisation définie. Il tient compte d’un grand nombre de contraintes liées aux formations, à l’organisation du service, à la continuité pédagogique, ….

Des changements sont exceptionnellement possibles s’ils sont justifiés. Il est cependant nécessaire d’adresser une demande à Jean Marc Réty ([ce.coord.zep-chenove@ac-dijon.fr](mailto:ce.coord.zep-chenove@ac-dijon.fr)) en mettant en copie le secrétariat de la circonscription (ien.chenove@ac-dijon.fr).

Chaque enseignant, affecté sur le REP+, bénéficie d’un temps de compensation à hauteur de sa quotité de travail effectuée. À titre d’exemple, un enseignant effectuant 50 % de son temps de travail dans le REP+ se verra attribuer 54 x 50 % soit 27 heures de temps de compensation.

Pour faciliter la mise en œuvre du plan de formation et l’anticipation du plan de compensation, la répartition des temps de concertation et de formation a été organisée. **Les personnels à temps partiel doivent donc se reporter à l’annexe 2 afin d’avoir des informations précises sur leur parcours individuel de formation.**

Les personnels RASED communiqueront au secrétariat de la circonscription et à Jean-Marc Réty le choix de leurs formations.

Un codage couleur est présent sur le plan de compensation afin de vous apporter des précisions sur le type de compensation mis en place et notamment sur les modalités retenues. Dans certains cas, ces dernières vous seront précisées de manière plus explicite par un mail ou un document spécifique.

Je vous rappelle aussi que l’équipe de formateurs de la circonscription, Raphaëlle Renaud, Dominique Parizot-D’Hooge, David Gilbert et Régis Joyeux, est disponible sur demande pour vous accompagner dans vos différents projets, pour réfléchir avec vous à des expérimentations, des mises en œuvre pédagogiques innovantes. Ils sont aussi susceptibles de se rendre dans vos classes. Si, toutefois, vous y étiez opposés, je vous remercie de bien vouloir leur préciser.

Convaincue de votre implication dans cette démarche de développement professionnel qui vous est proposée, je vous souhaite une excellente formation.

***L’Inspectrice de l’Education Nationale***

***Circonscription de Chenôve***

***Elodie PASTEUR***

